



TERRORISME

Au procès de « l'ultragauche », l'introuvable projet terroriste

Pour ce treizième jour d'audience, le tribunal a recherché le « projet terroriste » des sept militants jugés jusqu'à vendredi. Mais les seuls éléments d'accusation sont de vagues propos alcoolisés sur la police et des mêmes potaches.

David Perrot in - 25 octobre 2023 à 15h04

La présidente de la seizième chambre du tribunal de Paris a perdu patience. Pour ce dernier jour de débats avant les réquisitions du parquet et les plaidoiries de la défense, l'audience à peine commencée est perturbée. Un sifflement de serpent se fait entendre chaque fois que les deux représentants du ministère public s'expriment. La majeure partie de la salle est expulsée et priée de revenir quand elle sera calmée.

La journée est pourtant cruciale pour les sept militants interpellés le 8 décembre 2020 et accusés d'« association de malfaiteurs terroristes ». Après avoir, pendant trois semaines, évoqué leur personnalité puis la question des armes, des explosifs et des supposés exercices tactiques, le tribunal se penche désormais sur la question du « projet » qu'ils auraient fomenté ou tout du moins abordé. La question est fondamentale pour étayer l'accusation d'« association de malfaiteurs terroristes », une infraction passible de dix ans de prison en correctionnel et régulièrement décriée.

Un élément crucial, mais qu'on peine toujours à retrouver. Pendant près de dix heures d'audience ce mardi, cette question semble avoir été expédiée par le tribunal comme par le parquet. Les deux avaient peu d'interrogations sur ce sujet en particulier et ont finalement interrogé les prévenus sur des lectures, des propos ou des photos, donnant lieu à des débats lunaires.

Florian D., 39 ans, prévenu central de cette affaire, a été surveillé pendant au moins deux ans. Il était écouté et son camion, dans lequel il vivait en itinérance, était sonorisé depuis son retour du Rojava où il était parti combattre Daech aux côtés des Kurdes. Mais la DGSI n'a pas pu identifier de cibles précises. « *Même si aucun passage à l'acte imminent ne semble avoir été envisagé, il résulte à la fois des propos qu'il a tenus à différents interlocuteurs, mais aussi des notes camouflées dans son fourgon [...], qu'il cherchait à constituer un groupe, à entraîner et former ses membres, à leur trouver des armes* », explique malgré tout le juge d'instruction dans son ordonnance de renvoi.

L'objectif selon lui serait limpide. « *Et ce dans le but clairement énoncé d'abattre les institutions républicaines en s'en prenant à titre principal à ses "chiens de garde" que sont les policiers et militaires, ce qui constitue un acte terroriste* », ajoute-t-il.

Après des milliers d'heures de sonorisation, et des centaines de documents perquisitionnés, certains mots n'apparaissent pourtant jamais. Ni Florian ni les six autres prévenus n'évoquent par exemple de bâtiments publics qu'ils voudraient détruire, de casernes qu'ils voudraient attaquer ou de commissariats qu'ils voudraient viser. Alors le tribunal, péniblement, s'accroche à quelques discussions. Certaines ont déjà été abordées en détail au début de ce procès, mais qu'importe, il se répète.

Mystérieuses photos

La présidente questionne de nouveau Bastien A. sur une discussion évoquée la semaine passée. Lorsque Loïk M. lui disait son envie de réquisitionner « *le petit-bourgeois* ». Y aurait-il un lien avec l'un des documents retrouvés dans son ordinateur ? Celui intitulé « *Les secrets du crochetage* » dont le but est de porter « *un bon coup à la propriété privée* ». « *J'ai été écouté pendant huit mois. Et pendant huit mois, on parlait de notre projet réel, celui d'acheter une maison, mais tout ça n'est pas retranscrit. C'est un peu facile de sélectionner la seule fois où on rigole pour dire qu'on souhaite des réquisitions* », rétorque Bastien A., qui précise les habitudes dans le

milieu du squat. Un pied-de-biche est souvent bien plus utile qu'un petit crochet.

« Les photos qu'il y a dans le dossier sont fausses. La seule que j'avais, c'est un détournement d'un dispositif de sécurité. Le dessin avait la forme d'un pénis. »

Bastien A. à la présidente du tribunal.

Lors de l'enquête, le juge d'instruction tentait un autre lien entre les drones saisis en perquisition et des documents stockés sur son téléphone. Il s'agirait de plans du dispositif de sécurité du 14 juillet 2020. Trois schémas, en réalité disponibles sur le site du ministère des armées, montrant le positionnement de l'estrade destinée à accueillir les invités et le président de la République, ou détaillant les effectifs de l'aviation mobilisés pour cette cérémonie.

La présidente ne pose pas la question, mais on la devine : le jeune homme envisageait-il d'utiliser un tel engin pour attaquer ce défilé ? Impossible, explique Bastien A., qui rappelle que ces « *petits drones* » ne peuvent pas porter de charge, ont une autonomie réduite et une portée très limitée. « *Mais ces plans de la cérémonie alors, qu'est-ce que ça vient faire dans votre téléphone ?* » « *Les photos qu'il y a dans le dossier sont fausses. Je n'ai jamais eu ça dans mon téléphone* », répond Bastien, catégorique. « *La seule photo que j'avais, c'est un détournement d'un dispositif de sécurité. Le dessin avait la forme d'un pénis.* »

Selon lui, ce même potache est le seul élément qui pourrait se rapprocher des accusations de la DGSI. Il serait semblable à une image détournée d'un point presse montrant le préfet Didier Lallement en train de détailler une zone où le port du masque était obligatoire sur les Champs-Élysées. La présidente est un peu perdue et voudrait bien passer aux questions suivantes. M^e Matteo Bonaglia, l'avocat de Bastien, arrache la parole et impose quelques précisions.

Contrairement à ce qu'a pu laisser entendre le tribunal, aucune photo des scellés ne montre le téléphone de Bastien A. contenant ces trois schémas. Non, les enquêteurs de la DGSI ont simplement indiqué « résumer » les MMS qu'auraient reçus Bastien A. Ce résumé indique à la fois que son téléphone contient ces trois plans et qu'ils sont tous disponibles sur le site du ministère. La DGSI aurait-elle pioché les trois clichés sur

le site du ministère des armées ? Rien ne permet de l'étayer, mais cette supposition serait facile à vérifier.

« *Consulter ce téléphone prendrait quinze secondes à tout casser* », avance Matteo Bonaglia, qui demande l'ouverture des scellés pour que l'on puisse investiguer. Trouvera-t-on trois plans détaillés ou un simple schéma détourné ? Le parquet s'y oppose, estimant qu'il y avait trois ans d'enquête pour le demander et que ce ne serait « *pas d'une grande utilité* ». « *Tout le public sortirait d'ici en se disant la justice fait un vrai travail*, insiste l'avocat. *Ne laissons pas planer ce doute.* » La présidente n'a pas envie de l'ôter. Après une brève suspension, elle refuse d'accéder à cette demande et préfère la trancher lors du délibéré.

Des propos alcoolisés

Camille B. est ensuite invitée à la barre pour décortiquer quelques échanges tirés d'écoutes téléphoniques. Comment cette jeune femme, si calme à l'audience, peut expliquer certains de ses violents propos ? Ceux qu'elle a tenus à une amie le 21 août 2020 après avoir été mal reçue par sa banque, la Caisse d'Épargne, alors qu'elle voulait déposer un chèque. « *Après, j'avais envie de cramer toutes les banques* », avait-elle lancé au téléphone.

Et ceux du lendemain, lorsqu'elle pestait contre le confinement en des termes que le tribunal trouve désormais suspects : « *J'pète un watt quoi, moi j'pète un watt, je pense j'ai envie de... j'ai envie de cramer tous les keufs que j'vois, j'ai envie de jeter des pierres sur les drones et je... j'ai envie de cracher à la gueule au premier connard qui me dira que j'ai pas mon masque dans la rue donc heu... voilà.* »

Très sérieuse, la présidente questionne ses intentions, veut savoir s'il s'agit de vraies menaces, lui demande si elle a pu encaisser son chèque et interroge son désir de s'en prendre à la police. « *Ça exprime un énervement* », plaide timidement Camille qui précise ne pas avoir brûlé sa banque et y être même toujours cliente. Pour le reste, elle « *recontextualise* », parle de sa difficulté à vivre le confinement et émet l'hypothèse qu'il serait bien difficile de s'en prendre à des drones de la police en jetant de simples cailloux.

« Vous exprimez un certain dégoût envers les gens qui n'ont pas de culture historique, les Français qui sont un peuple mou, la Révolution française que vous ne respectez pas. »

Question de la présidente à Florian D.

C'est ensuite la conversation entre Simon G. et Florian D. qui est lue en partie pour être disséquée. Une discussion de vingt minutes où les deux amis dissertent sur le mouvement des « gilets jaunes ». L'échange est parfois totalement décousu, comporte pas moins de vingt-cinq passages « *inaudibles* » mentionnés par la DGSI et a lieu vers 23 heures alors que les deux amis disent qu'ils buvaient depuis 17 heures.

Le premier vante la mobilisation sociale « *magique* » et dépourvue de syndicats « *qui va dire on va faire ça, on va faire ça* ». En retour, Florian D., dans un monologue difficile à suivre, fustige pêle-mêle le drapeau français, le peuple français et une partie importante de son histoire. « *La Révolution française, je la "conchie", je la hais, je la méprise et toutes tes valeurs républicaines, démocratiques, je les conchie* », peut-on notamment lire sur la retranscription de la DGSI.

« *Pouvez-vous nous expliquer le sens de votre conversation ?*, interroge la présidente. *Vous exprimez un certain dégoût envers les gens qui n'ont pas de culture historique, les Français qui sont un peuple mou, la Révolution française que vous ne respectez pas...* » « *C'était une soirée très alcoolisée* », rappelle une nouvelle fois Florian, avant de citer la conclusion de cet échange. Quand Simon G., fatigué, dit vouloir « *aller se coucher* », son ami l'implore : « *Non, attends que je finisse !* »

« *On est dans un moment où on se renifle le cul* », ajoute-t-il avant d'être interrompu par la magistrate qui ne « *comprend pas bien cette expression grossière* ». « *On est deux mecs cis qui se retrouvent dans un camion. J'y connais rien et j'essaie de me valoriser en balançant un pamphlet qui tient pas trop la route. Car je dis que je conchie la Révolution alors que des auteurs que j'ai lus vénèrent la Révolution*, décrypte-t-il. *Cette discussion n'est pas sérieuse.* »

« *Connaissez-vous Roman Jakobson ?* », tente Camille Souleil-Balducci, l'avocate de Simon, pour donner un peu plus de sens à ce genre de diatribe. « *Non* », rétorque simplement ce dernier. « *C'est un linguiste qui a*

théorisé plusieurs fonctions du langage dont la fonction phatique », explique-t-elle. Un langage qui peut parfois avoir comme seul objectif d'établir un lien avec l'autre. Une discussion « *comme fin en soi* ». Celle que l'on peut retrouver « *dans les bistrots* », lorsqu'on « *parle du temps qu'il fait* » ou, selon elle, dans les dizaines de retranscriptions lues et débattues devant ce tribunal.

Des lectures conspirationnistes ?

« *Vos déclarations sont décorrélées de vos ateliers d'explosifs, décorrélées des documents retrouvés dans votre ordinateur* », s'agace le procureur qui cite un fichier retrouvé dans l'un de ses disques durs. Un fichier intitulé « *Le soleil se lève toujours - Guérilla* » constitué d'un livret de douze pages rédigés par les membres grecs de la Conspiration des cellules de feu, emprisonnés pour terrorisme.

Florian, décrit par certains comme « *un rat de bibliothèque* », reconnaît détenir ce livret, comme « *des centaines d'autres* » et explique que lire n'est pas consentir. Raphaël Kempf confesse lui aussi avoir téléchargé ce fameux fichier. Il serait facilement accessible et contiendrait des lectures très diverses puisqu'il cite aussi des écrits de Michel Foucault. Il interroge alors Florian D. pour savoir s'il pense que « *c'est légal ou pas légal* » d'avoir ce genre de lectures. « *Je pense que c'est légal. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de lectures illégales. Même Mein Kampf est légal* ».

Lucie Simon exhume une autre conversation, pourtant versée au dossier, qui n'intéresse pas le procureur. Florian D. et Manuel H. s'accordent à dire qu'ils veulent une force militante qui ne soit pas « *bolchevique* » et semblent s'opposer à une lutte armée. « *C'est ce que j'essaie d'expliquer* », embraye le prévenu qui affirme être contre toute prise du pouvoir par la force et contre toute « *vision autoritaire* ».

« *Si vous aviez fomenté le moindre projet, ce début de conversation n'aurait-il pas été l'occasion de poursuivre ce que vous auriez voulu faire ?* »

L'avocate Camille Souleil-Balducci à Simon G.

Pour tenter de dénicher un éventuel projet, Manuel H. est enfin questionné sur quelques photos retrouvées dans ses appareils. L'une d'elle est un photomontage satirique. Un rang de CRS, boucliers en main et casques

sur la tête, postés dans l'eau comme s'ils protégeaient la mer. Lui s'avance vers eux et jette ce qui semble être « *un objet incendiaire* ». Deux chiens s'élancent en même temps, prêts à attaquer les policiers. Tout est inventé, mais il doit légender. « *Je n'ai pas grand-chose à dire de cette photo* », lâche Manuel. « *On vous voit avec un engin incendiaire* », relance la présidente. « *Oui mais c'est un montage, les policiers sont dans l'eau* », argumente-t-il avant que la présidente ne confirme.

Les prévenus ont bien avoué de nombreux actes illégaux. Certaines armes détenues, certains explosifs « *fabriqués pour tuer le temps du confinement* », mais tous démentent le moindre projet d'attentat. Dans ce dossier d'ailleurs, il n'y a pas de trace de flux financier ni de moyens déployés pour projeter une éventuelle attaque. Alors la défense suppute. Que ferait donc un homme qui recevrait 11 000 euros s'il avait des velléités terroristes ?

Et justement, certaines sonorisations montrent que Simon G. a obtenu un trop-perçu du même montant. Sur écoute, il a détaillé ses plans. La DGSI résume : « *Simon dit qu'il ne va pas rappeler Pôle emploi pour se renseigner, il va virer la somme de 11 000 euros sur son livret A et ne va pas y toucher.* » « *Si vous aviez fomenté le moindre projet, ce début de conversation n'aurait-il pas été l'occasion de poursuivre ce que vous auriez voulu faire ?* », questionne Camille Souleil-Balducci, son avocate. « *Si, confirme Simon. Mais j'arrive même pas à imaginer un tel projet.* »

En parallèle, les prévenus sont aussi questionnés sur la communication qu'ils utilisaient. Ils passaient par l'application chiffrée Signal pour converser ou utilisaient

le système d'exploitation Tails ou le protocole TOR, permettant de naviguer de manière anonyme sur Internet. Tous expliquent qu'ils étaient sensibles à leur « *hygiène numérique* », qu'ils souhaitaient préserver leur vie privée et ne pas abandonner leurs données aux Gafam.

Bastien Le Querec, juriste à la Quadrature du Net, est d'ailleurs venu témoigner vendredi pour « *démystifier certaines affirmations* » sur le chiffrement, pratique « *nécessaire et largement recommandée* ». Mais le parquet y voit un comportement clandestin censé prouver qu'ils cherchaient à dissimuler leurs activités.

Il est plus de 22 heures mardi soir quand on évoque tout le reste. La défense interroge notamment les prévenu·es pour qu'ils détaillent leurs conditions de détention. Florian D. raconte ses mois passés à l'isolement, sa grève de la faim et son pronostic vital engagé. Manuel H. témoigne des punaises de lit qui cohabitaient avec lui dans sa cellule à Fresnes, « *des cafards qui lui montaient sur le visage* » et des fouilles à nu systématiques et « *humiliantes* » après chaque parloir. Mais là, gronde M^e Raphaël Kempf, l'accusation « *n'a plus aucune question* ».

David Perrot in

Boîte noire

Camille Polloni a contribué à cet article.
